

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 030-213000284-20240617-2024_06_09-AR



Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Service Commande publique
Marchés publics

DÉCISION MUNICIPALE n°2024-06-09

Objet : Contrat de mission avec la SPL30 pour la réalisation d'un « préprogramme d'un centre de soin de suite et de réadaptation »

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2511-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-07-022-a du 3 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au maire ou en cas d'empêchement à un adjoint dans l'ordre des nominations, notamment l'alinéa 26,

Considérant le projet de réaliser un préprogramme d'un centre de soin de suite et de réadaptation sur la commune,

DÉCIDE

- de signer le contrat de mission « préprogramme d'un centre de soin de suite et de réadaptation » avec la SPL30 sise 442 rue Georges-Besse à Nîmes (30035) SIRET 810 797 761,
- de préciser que le contrat est conclu pour une durée de 3 mois,
- de préciser que le montant du marché est de 9 090€ HT sur sa durée totale,
- de conduire l'ensemble des opérations nécessaires à l'exécution de la présente.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
Le 17 juin 2024



Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET